

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 203/03

ÉFAI – 030444 – MDE 13/017/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

IRAN

Ashgar Mazaheri Kalahroudi (h), officier de l'armée à la retraite, 67 ans

Londres, le 10 juillet 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Ashgar Mazaheri Kalahroudi, qui serait actuellement maintenu en détention au secret dans un lieu inconnu, où il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Le 13 juin dernier, entre 17 et 18 heures, Ashgar Mazaheri Kalahroudi a quitté son domicile, situé à Téhéran, et n'est pas rentré depuis.

Le 14 juin, les proches d'Ashgar Mazaheri Kalahroudi ont reçu un appel téléphonique d'une personne inconnue, qui a prétendu qu'il était parti en vacances. Quatre jours plus tard, Ashgar Mazaheri Kalahroudi a brièvement appelé son épouse et lui a dit qu'il se trouvait « *quelque part* », et qu'il lui fallait « *régler quelques problèmes* ».

Le 21 juin, des policiers ont procédé à une perquisition au domicile familial d'Ashgar Mazaheri Kalahroudi ; ils auraient saisi des photos, des documents personnels ainsi qu'un ordinateur. Le même jour, des représentants de l'appareil judiciaire ont indiqué à la famille qu'Ashgar Mazaheri Kalahroudi, auquel on ne connaît aucune affiliation politique, avait été placé en détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plusieurs milliers de personnes ont été arrêtées depuis le 11 juin 2003, date marquant le début de troubles qui secouent l'ensemble du pays. Le 9 juillet, le frère du président de la République islamique d'Iran Mohammad Khatami, Mohammad Reza Khatami, député et réformateur de premier plan, a indiqué dans une lettre ouverte adressée au président que certaines personnes interpellées pendant les troubles avaient été contraintes à faire des « *aveux* » et que ces déclarations avaient par la suite été publiées dans des médias étroitement liés au pouvoir judiciaire. Il a également écrit qu'aux termes de la Constitution, il est interdit de torturer des personnes pour leur arracher des « *aveux* » et que les « *aveux* » obtenus de telle façon ne sont pas crédibles. Mohammad Reza Khatami a en outre déploré le fait que, ces dernières années, beaucoup de personnes ont été placées à l'isolement, et leurs proches ont fait l'objet de pressions et de menaces.

Le 11 juin, environ 80 étudiants résidant dans des dortoirs universitaires du quartier Amir Abad à Téhéran ont manifesté contre des projets de proposition visant à privatiser les universités iraniennes. Ils ont été rejoints par des habitants des environs et, selon les informations recueillies, le mouvement s'est amplifié et a pris une tournure plus politique. En effet, des protestataires ont scandé des slogans hostiles à l'égard de certains dirigeants politiques. D'après certaines sources, des extrémistes en civil qui soutiennent les dirigeants religieux et s'opposent à la réforme sociale et politique s'en sont pris aux manifestants ; la police est intervenue rapidement pour mettre un terme aux affrontements. Lorsque le mouvement a pris plus d'ampleur, les nuits suivantes, des unités des *Nirou-ye Vijeh* (Forces spéciales) de Téhéran ont été déployées pour disperser les contestataires. Toutefois, selon certaines informations, les Forces spéciales ont permis à certains extrémistes en civil d'attaquer des manifestants pacifiques. Par ailleurs, les forces de l'ordre auraient parfois fait un usage abusif de la force pour disperser les protestataires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en langue persane, en anglais, en français, ou dans votre propre langue) :

– cherchez à obtenir des précisions sur le lieu de détention et la situation au regard de la loi d'Ashgar Mazaheri Kalahroudi ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'Ashgar Mazaheri Kalahroudi sera traité avec humanité ;

– demandez qu'il soit permis sans délai à cet homme de s'entretenir avec son avocat, de recevoir la visite de ses proches et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– rappelez aux autorités que le droit iranien interdit d'arracher des « *aveux* » par la contrainte, pratique qui constitue par ailleurs une violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie. Cet article dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* » ;

– demandez instamment que toutes les personnes soupçonnées d'être responsables d'actes de torture sur des prisonniers soient déférées à la justice et jugées dans le cadre de procès équitables.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : His excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei, Téhéran, Iran

Courriers électroniques : webmaster@wilayah.org

(Indiquez dans le champ *Objet* de votre courrier électronique : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* ». Si votre message vous revient, veuillez le renvoyer.)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami, Téhéran, Iran

Courriers électroniques : khatami@president.ir (merci de renvoyer votre message s'il ne parvient pas à son destinataire du premier coup)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of the Judiciary, Téhéran, Iran

Fax : +98 21 879 6671 (Merci de vous montrer persévérant ; veuillez préciser « *Care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 390 1999 (Merci de faire preuve de persévérance ; veuillez préciser : « *Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*